

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 07

Procurations : 03

Convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes, le comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme BERGES Danielle, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France.

Absents : Mme DA COSTA Noria.

Procuration(s) : Mme CAMPOY Marina donne procuration à M. LAVILLE René.
Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme BATAILLE Anne.
Mme SOLA Sylvie donne procuration à Mme PROFFIT France.

Mme PROFFIT France a été nommée secrétaire de séance.

010 / 2024 - OBJET : REPAS DES AINES - ANIMATION

Monsieur le Président propose de prendre en charge une prestation d'animation dans le cadre du repas des aînés. En effet, l'association MISTER LEU, basée 40, rue Neuve, 66550 Corneilla la Rivière, propose une représentation le vendredi 13 décembre 2024 pour un montant de 545,82 € TTC.

A l'unanimité, le conseil d'administration accepte de prendre en charge l'animation présentée ci-dessus le vendredi 13 décembre 2024 pour un montant total de 545,82 € TTC et mandate Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 29 novembre 2024,

Le Président,
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20241128-102024-DE
Date de télétransmission : 02/12/2024
Date de réception préfecture : 02/12/2024

